

PRENDRE SOIN DES PERSONNES AGEES

I Tim 5 :1-16

« Ne réprimande pas rudement le vieillard, mais exhorte-le comme un père.... Honore les veuves.... Si quelqu'un n'a pas soin des siens, il a renié la foi ; il est pire qu'un infidèle ! »

Ces textes nous montrent que c'est la responsabilité de l'Eglise de prendre soin des personnes âgées. C'est notre responsabilité de tout faire pour que les personnes âgées de nos assemblées puissent vivre leur foi dans toutes ses dimensions (communion fraternelle, prière, culte,...) jusqu'à leur dernier souffle. Nous n'avons pas le droit de passer le relais à des structures du monde quand un membre âgé d'une église devient dépendant au point de ne plus pouvoir rester dans son domicile : en faisant cela, nous le coupons de toute communion fraternelle. Nous devons tout faire pour que ces frères et sœurs qui ont été fidèles, pendant des années, dans la fréquentation de l'église, dans la prière, dans les offrandes ...ne soient pas privés du jour au lendemain de toute communion spirituelle ! Paul évoque un devoir d'assistance pour nos frères et sœurs âgés (I Tim 5 :16). Il nous précise que celui qui ne prend pas soin des siens, est **PIRE** qu'un infidèle ! Nous sommes la famille de Dieu : les frères âgés sont des nôtres ! Si je ne prends pas soin d'eux, je ne suis pas comme un infidèle, je suis pire qu'un infidèle ! J'ai renié la foi ! Je suis semblable à ceux dont Paul parle dans Tite 1 :16 « ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres, étant incapables d'aucune bonne œuvre »